

MIDI ACTIF

Conditions générales

En préambule, les termes utilisés dans les présentes conditions générales pour désigner des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

Le terme « organisateur » recouvre l'Office des sports de la République et Canton du Jura et la Fondation O2.

1. Inscription

Les personnes de moins de 16 ans ne peuvent pas s'inscrire aux cours.

2. Désistement et certificat médical

- a) Tout désistement dûment motivé doit être annoncé par écrit (un courriel est accepté) au plus vite et uniquement auprès de l'organisateur.
- b) Lorsqu'un participant présente un certificat médical pour justifier son désistement avant le début de la session des cours, la finance d'inscription est remboursée.
- c) Aucun remboursement n'est effectué après la première séance, la finance d'inscription est due.

3. Etat de santé

- a) Pour les personnes de plus de 40 ans, il est vivement recommandé de demander conseil à un médecin avant de recommencer une activité sportive imposant un effort physique, même modéré.
- b) Les personnes présentant des problèmes de santé spécifiques (cardiaques, vasculaires, articulaires, respiratoires, etc.) pouvant représenter une contre-indication auront préalablement consulté leur médecin et devront en informer l'animateur lors de la première séance.

4. Assurance

Chaque participant est tenu de s'assurer contre le risque d'accident.

5. Annulation

L'organisateur exclut tout remboursement en cas d'impossibilité causée par des circonstances exceptionnelles.

6. Responsabilité

- a) L'organisateur décline toute responsabilité en cas de maladie et d'accident de quelque nature que ce soit, de dommages sans aucune exception ni réserve pouvant survenir avant, pendant ou après les cours.
- b) L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol et de perte d'objets dans le cadre des cours.

7. Divers

- a) Les coordonnées des participants seront transmises à l'animateur.
- b) L'organisateur se réserve le droit de renoncer à organiser des cours si le nombre de participants n'est pas suffisant.
- c) L'organisateur se réserve le droit de modifier en tout temps le programme et/ou les conditions générales.